

REUNION DU 11 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le onze décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	03/12/14	Affichage	12/12/2014
-------------	----------	-----------	------------

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, LEGRAVEREND Jean-Claude, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, GENET Philippe, LECOURTOIS Nicole, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, BRIGNOT Elise, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David.

Absents excusés : HOMMET Bernadette, HEUGUET Cédric et HELAINE Stéphane.

TRAVAUX DE VIABILISATION DE 6 LOGEMENTS MANCHE HABITAT RUE DES ORMES : résultat de la consultation 141211-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant les travaux de viabilisation de 6 logements Manche Habitat rue des Ormes.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 03/11/2014 pour une remise des offres au 28/11/2014.

La commission d'appel d'offres réunie le 03/12/2014 pour le jugement des offres, après analyse des offres effectuée par le bureau d'études TECAM, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, a procédé au classement des offres comme suit :

LOT UNIQUE : terrassement, voirie 1^{ère} phase, assainissement des eaux pluviales, assainissement des eaux usées, tranchées souples, téléphone, adduction eau potable, électricité basse tension.

Classement des offres	Entreprise
1	TP GENET
2	LAISNEY TP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise TP GENET pour un montant de 22 128.75 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget principal au compte 2315 opération 2014-07.

SALLE DU JARDIN PILLARD : tarif de location à compter du 1^{er} janvier 2015 141211-03

Il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle du Jardin Pillard adoptés par la délibération en date du 10 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le tarif de la location de la salle du Jardin Pillard à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

au 1 ^{er} janvier 2015	MARIGNY	EXTERIEUR
Vin d'honneur	40 €	80 €
Repas animations en semaine hors weekend et jours fériés	120 €	200 €
Week-end	160 €	300 €
Arbre de Noël	60 €	

Une caution d'un montant de 200 € est exigée pour toute location payante.

Pour occuper la salle les locataires devront s'engager à ne pas provoquer de nuisances sonores. Un document, sensibilisant sur la gêne qu'une occupation bruyante peut provoquer chez les riverains, sera remis aux utilisateurs.

Une attestation d'assurance responsabilité civile (pour évènement privé) sera exigée au moment de la réservation.

Il est entendu que toutes les réservations déjà effectuées seront réajustées au tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

CIMETIERE : installation d'un columbarium supplémentaire et d'un espace cinéraire **141211-04**

La commission « cimetière » a interrogé plusieurs prestataires pour l'achat d'un columbarium et d'un espace cinéraire

Après analyse des différents devis, c'est la proposition de l'entreprise GRANIMOND qui est retenue pour un montant 6 035.00 € HT (columbarium) + 1 120.00 € HT (espace cinéraire).

Les crédits sont inscrits au budget principal au compte 2315 opération 2014-08.

MAISON MEDICALE : signalétique **141211-05**

Monsieur le Maire présente les propositions de l'entreprise LESOUEF pour la signalétique extérieure et intérieure de la maison médicale.

La prestation s'élève à 1 204 € HT pour la signalétique intérieure et à 1 668.00 € HT pour la signalétique extérieure.

Les crédits sont prévus au budget principal au compte 2315 opération 2010-09.

QUESTIONS DIVERSES.

- Arrêté de captures de chats :
Considérant la prolifération de chats errants sur la commune, un arrêté municipal va être pris afin de réaliser une capture des chats errants du 19 au 30 janvier 2015. Les chats capturés seront placés à la fourrière de Saint-Lô.
- Réunion avec les riverains sur le projet d'antenne Mimo II à la Fossairie :
Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la réunion qui s'est tenue le 09 décembre avec les riverains du projet.
Si le site retenu pour l'implantation de l'antenne pose un réel problème, il n'en demeure pas moins que ces administrés souhaiteraient un meilleur accès à internet. Manche Numérique va donc réaliser de nouvelles recherches pour un autre site d'implantation de l'antenne.
En outre l'accent a été mis sur la puissance du relais qui est extrêmement faible (bien inférieure à celle du téléphone portable).